

ASSOCIATION  
« DELPHINE CENDRINE »  
Mr STAWOSKI Mr ALZIEU  
“La Garlande”  
31590 VERFEIL  
05.61.35.67.34 06.03.39.29.93  
[www.delphine-cendrine.org](http://www.delphine-cendrine.org)

3 février 2007

**LETTRE A LA PRESSE**

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Il y a deux jours, la Justice vient de donner un coup de couteau supplémentaire à Francine Roques. Elle vient en plus, en toute responsabilité frapper une famille qui avait déjà un genou à terre, ne serait-ce pas de la lâcheté ? L'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'Article 122.1, la couverture à la lâcheté d'un jury.

- Abolition ou altération, alors qu'il y a préméditation, la fuite, la prise de conscience des faits de suite après l'acte.

Les experts défilent à la barre : certains disent altération, d'autres disent abolition, résultat les dits « experts » n'en savent rien !!! Ils avaient à la barre l'incertitude de leurs propos.

Alors, que reste-t-il à un Président du Tribunal, 2 juges et 12 individus qui peuvent être charcutier, dentiste, enseignant, etc ...

On leur demande de répondre à une question où les dits « experts » n'arrivent pas eux-mêmes à élucider.

La plaidoirie de la défense leur sert une interprétation erronée de films et de livres, et fait croire aux jurés que la fiction est une réalité.

La défense va encore mentir en garantissant, à quel titre ?! que l'homme sera au moins 10 ans enfermé en Hôpital psychiatrique. Pourtant les experts eux-mêmes qui défendaient l'abolition, ont précisé qu'ils ne pouvaient garantir ne serait-ce qu'un seul mois d'enfermement.

Je viens d'apprendre qu'un avocat avait le droit de mentir sans aucune sanction !!!

Tous ont précisé, y compris son avocat, « qu'il serait insensé », de le faire ressortir sous peine d'une récidive certaine.

Pourtant la réalité est là, à Tarares, Paris, Toulouse, Bordeaux, etc... où l'on trouve des récidivistes, qui dans l'espace de même pas 10 ans ont déjà récidivé jusqu'à 5 fois. Et tout ceci en « toute impunité » grâce à l'Article 122.1, et avec un casier judiciaire qui reste toujours vierge.

Alors, que reste-t-il au Président, aux 2 juges, au boucher etc... Non pas essayer de comprendre.

Ils ne le peuvent, car même les psychiatres ne le peuvent.

Alors, regardons les faits, rien que les faits.

Mais non, la lâcheté est la facilité, les faits se cachent derrière le 1<sup>er</sup> alinéa de l'Article 122.1 du Code Pénal.

Certes, on peut comprendre pourquoi vont-ils répondre à une question sur laquelle les professionnels ne peuvent répondre !!!

Alors pourquoi ne pas voir que les faits !!!

Il serait simple pourtant à nos politiques de remédier à la souffrance des victimes, et à permettre aux avocats de la défense de rester honnêtes.

Nous avons fait une proposition au Ministère de la Justice pour répondre rapidement à ce problème.

Modifier de suite l'Article 122.1.

En reconnaissant justiciable l'auteur des faits, mais non accessible à une peine pénale traditionnelle, mais à une peine médicalisée et encadrée.

Par exemple, les 10 ans incompressibles d'internement en Hôpital psychiatrique, comme a voulu le faire croire l'avocat de la défense.

En faisant ceci, on apaiserait la douleur des victimes, protégerait la société, et les avocats de la défense ne se permettraient plus de mentir et d'insulter la réalité.

Bien sûr, on va vous parler du coût, Faux complètement Faux !!!

Combien coûte un homme 3 à 5 fois récidiviste : additionner son indemnité Cotorep, indemnisation des victimes, les frais de Procédure à ce jour pour rien, et autre aide.

Je vous rappelle le Rapport Garraud qui préconise enfin cette solution avec l'appui des psychiatres qui ont réellement réfléchi au problème.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, Bouazza Benouahi ne dépend plus de la Justice, mais de la Santé, et de ces psychiatres qui permettent la récidive !!!

C'est un vrai appel aux secours à vous, que font les 400 victimes annuelles de la dite « Irresponsabilité Pénale ».

Vous seuls, pouvez faire réagir nos politiques en cette période électorale.

J'espère que vous allez révéler cette demande, qui simplement est une demande et non une vengeance de victime, mais une protection de la Société et de vous-même.

Car, Mesdames et Messieurs les Journalistes, sincèrement je vous souhaite à vous, et aux vôtres de ne pas avoir à croiser prochainement Bouazza Benouahi ou les 300 à 400 malades qui sous l'effet de l'alcool et de la drogue sont dangereux et en liberté.

Comptant sur vous, et me tenant à votre disposition,

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Journalistes, mes sincères salutations.

Christian STAWOSKI

Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

05.61.35.67.34 06.03.39.29.93